

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

## Rapport semestriel au 30 juin 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds OFI INVEST FLEXIBLE MONDE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

## État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	109 984,96
Autres actifs détenus par l'OPCVM	13 720 987,64
Total des actifs détenus par l'OPCVM	13 830 972,60
Comptes financiers et Emprunts	-282 668,03
Instruments financiers et Dettes	-146 333,65
Total des passifs	-429 001,68
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>13 401 970,92</b>

## Evolution de l'actif net

	30/06/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	13 401 970,92	14 191 625,49	17 577 981,32	40 561 381,10	48 947 561,06	41 037 472,50
<b>Nombre de titres</b>						
Catégorie de parts A	26 423,5772	28 187,2479	35 776,1014	41 626,8087	53 475,7605	39 047,1744
Catégorie de parts I	-	-	-	400,0000	400,0000	400,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
Catégorie de parts A en EUR	507,19	503,47	491,33	490,85	519,18	515,26
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-(1)	50 321,16	52 959,96	52 294,52
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-

## Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
Catégorie de parts A en EUR	-	-1,81	-1,17	-40,10	-4,55	-4,64
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-3 849,21	-154,99	-

(1) La catégorie de parts I a été supprimée le 22/09/2023.

## Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	98,92	95,85
OPC à capital variable	98,92	95,85

## Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
I SHARES EURO CORPORATE BOND 1-5YR UCITS ETF	8,24	7,98
I SHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	11,42	11,07
ISHARES IV PLC ISHARES INDIA INR GOVT BD UCITS ETF	8,81	8,53
ISHARES PLC ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	17,33	16,79
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I	17,04	16,51
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	17,96	17,41
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	15,03	14,57
XTRACKERS II SICAV XTRACKERS II EUR HIGH YIELD CORP BD ETF	3,08	2,99
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	36 230 290,38	35 707 208,97
OPC à capital variable	36 230 290,38	35 707 208,97